



PLAN D'AFFAIRES 2024-2025

Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb)

Facilite et stimule la création, la production, l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts, et administre des programmes de financement des artistes professionnels dans la province. Fonctionne en tant qu'organisme indépendant fournissant au gouvernement des conseils sur les questions touchant les arts.

Address

Boîte postale 20336 PO Box, Kings Place PO
Fredericton NB E3B 0N7 Canada

artsnb.ca

MESSAGE DU PRÉSIDENT D'ARTSNB

Honorable Tammy Scott-Wallace
Ministre Tourisme, Patrimoine et Culture
Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Madame la Ministre,

C'est avec diligence raisonnable que je vous envoie le plan d'affaires 2024-2025 de la Commission des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) pour l'accomplissement de son mandat et la mise en œuvre de programmes et d'activités qui aident à « faciliter et promouvoir la création et la production d'œuvres d'art » au Nouveau-Brunswick.

Nous sommes responsables, en application de la Loi sur la responsabilisation et l'amélioration continue, de la préparation de ce plan et de l'atteinte des buts et objectifs précis qui y sont énoncés.

Le plan stratégique 2022-2027 guide artsnb sur la voie de la croissance et du développement pour les cinq prochaines années.

Permettez-moi de réitérer la volonté de la Commission de continuer à exceller dans ses responsabilités et de « conseiller le gouvernement, par l'entremise du ministre, sur l'élaboration de politiques relatives aux arts et sur les questions relatives aux arts ».

Veuillez noter que le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick vous remercie de votre soutien continu.



Domenic Bro
Président, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

PRÉAMBULE

RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE AUTOCHTONE

En tant qu'entité provinciale, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick reconnaît qu'il effectue son travail sur le territoire traditionnel non cédé des peuples Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati. Ce territoire est couvert par les « Traités de paix et d'amitié » que ces nations ont signés pour la première fois avec la Couronne britannique en 1726. Ces traités ne portaient pas sur la cession de terres et de ressources, mais reconnaissaient en fait les titres Mi'kmaq et Wolastoqiyik et portaient sur l'établissement de règles pour ce qui devait être une relation permanente entre les nations.

Nous, l'équipe et les membres du conseil, rendons hommage aux anciens, passés et présents, et aux descendants de cette terre. Nous honorons les gardiens du savoir et sollicitons leurs conseils alors que nous œuvrons à développer des relations plus étroites avec les peuples autochtones au Nouveau-Brunswick.

DÉCLARATION D'ÉQUITÉ

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick s'efforce de contribuer à la création d'un environnement équitable, diversifié et inclusif dans lequel chaque personne a accès aux outils et aux ressources nécessaires pour réaliser ses objectifs créatifs. Nous nous engageons à travailler avec les communautés en quête d'équité pour éliminer les obstacles systémiques fondés sur la race, le genre, la sexualité, l'incapacité, les croyances, l'âge, la géographie et la langue. artsnb reconnaît qu'il s'agit d'une déclaration active, et nous nous attendons à la voir évoluer à mesure que le monde change et que notre conscience se développe.

MANDAT PRESCRIT PAR LA LOI

Le mandat d'artsnb, tel que défini dans la *Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick* (R.S.N.B. 2011, c.192), est le suivant.

- (a) De faciliter et de promouvoir la création et la production artistiques;
- (b) De favoriser la connaissance et la compréhension des arts et de créer des conditions propices à l'expérience du plaisir qu'ils procurent;
- (c) Par l'entremise du ministre, de conseiller le gouvernement sur l'élaboration d'une politique favorable aux arts et sur des questions connexes;
- (d) De promouvoir et de défendre l'excellence dans les arts;
- (e) De célébrer l'excellence artistique par la mise en œuvre et l'administration de programmes visant à reconnaître les réalisations artistiques exceptionnelles;
- (f) D'élaborer et d'administrer pour le compte du ministre des programmes de soutien financier à l'intention des particuliers et des organismes artistiques afin de stimuler la création artistique et de multiplier les occasions de formation professionnelle;
- (g) D'établir et de gérer un système d'évaluation par les pairs, un système de jury ou quelque autre méthode d'évaluation :
 - a. de la valeur artistique des œuvres, des projets et des propositions qui sont soumis à son appréciation ou à celle du ministre,
 - b. du choix de nouvelles acquisitions, y compris celles qui sont destinées à la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick;
- (h) D'exercer toutes autres activités ou fonctions ayant trait aux arts que le ministre ordonne ou approuve.

MISSION

artsnb gère des fonds publics et s'associe à un réseau de partenaires afin de soutenir un écosystème artistique diversifié et durable qui s'épanouit partout au Nouveau-Brunswick. Nous encourageons et célébrons le travail des artistes du Nouveau-Brunswick dans une grande variété de disciplines, et les encourageons à partager leur travail dans la province et partout ailleurs.

VISION

D'ici 2027 :

- artsnb donne à l'écosystème artistique les moyens de créer de grandes œuvres, de partager une diversité d'histoires dans de nombreuses langues et de contribuer au dynamisme des communautés de la province;
- Nous entretenons des relations durables avec les artistes et nos partenaires, nous fournissons des ressources appropriées à la communauté artistique du Nouveau-Brunswick et nous sommes une force motrice au cœur d'un réseau artistique dans toute la province;
- Un financement accru est accessible à un nombre grandissant et à un éventail plus large et plus diversifié d'artistes vivant et travaillant dans les collectivités du Nouveau-Brunswick;
- La communauté artistique est reconnue pour sa contribution considérable à l'économie, à la qualité de vie, à la vitalité linguistique et culturelle et au lien social du Nouveau-Brunswick;
- L'expression artistique est largement appréciée et célébrée sous toutes ses formes;
- Le travail des artistes du Nouveau-Brunswick est reconnu à l'échelle locale, nationale et internationale.

VALEURS

- Chez artsnb, nous prôtons et apprécions l'empathie, l'ouverture d'esprit et l'harmonie;
- Afin de mieux servir et soutenir l'expression créative et culturelle, nous évoluons, nous nous adaptons et nous répondons aux changements de manière continue;
- Nous nous efforçons d'être efficaces, transparents et responsables dans toutes nos activités;
- Nous utilisons nos oreilles pour écouter et apprendre, et notre voix pour parler, éduquer et célébrer.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2027

Le plan stratégique du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) pour 2022-2027 - *Un nouveau départ* - trace la voie à suivre pour les prochaines années. Alors que le plan 2018-2021 mettait l'accent sur la reconstruction de notre organisation en réponse aux importantes compressions budgétaires, ce nouveau plan offre une vision tournée vers l'extérieur et est basé sur les principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA). Bien sûr, le rétablissement postpandémique et la reconnaissance du statut de l'artiste sont également intégrés dans *Un nouveau départ*.

Les principaux objectifs d'artsnb sont d'augmenter l'engagement et le rayonnement d'artsnb avec l'aide de nos partenaires, d'améliorer la compréhension de l'écosystème des arts de toutes les parties prenantes, basé sur les données et l'analyse, ainsi que de sécuriser l'accès au financement et aux ressources pour un nombre croissant d'artistes du Nouveau-Brunswick.

Bien que l'éventail des intervenants consultés ait été vaste et diversifié – près de 120 personnes et organismes artistiques au cours d'une année entière – plusieurs préoccupations similaires ont été exprimées. Pour n'en citer que quelques-uns :

- Instaurer la diversité dans tous les aspects de l'organisation ;
- Mettre l'accent sur l'équité et l'accessibilité ;
- S'ouvrir aux communautés historiquement marginalisées ;
- Rejoindre toutes les communautés, là où elles vivent et travaillent, et en ligne ;
- Les informer et les équiper pour réussir grâce à des forums et des ateliers.

artsnb s'engage pleinement à respecter ces principes, ainsi qu'à poursuivre la requête d'un financement accru et des ressources nécessaires pour continuer de fournir d'excellents services, de diriger des recherches, d'analyser des données et de publier le résultat de nos constatations afin d'augmenter les renseignements pertinents et mieux guider la prise de décisions. artsnb conservera aussi des liens avec ses partenaires et le gouvernement pour resserrer les écarts dans certaines disciplines artistiques et produire des activités qui bénéficient de la collaboration entre les groupes et les collectivités.

PRÉSENTATION DU PLAN D'AFFAIRES 2024-2025

CONTEXTE

Dans son Plan stratégique 2022-2027 *Un nouveau départ*, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) établit la vision suivante :

- Un financement accru est accessible à un nombre croissant d'artistes et à un éventail plus large et plus diversifié d'artistes qui vivent et travaillent dans des collectivités partout au Nouveau-Brunswick ;
- La communauté artistique est reconnue comme un contributeur important à l'économie, à la qualité de vie, à la vitalité linguistique et culturelle et au tissu social du Nouveau-Brunswick.

artsnb appuie les artistes afin de leur permettre de se surpasser dans leur travail tout en soutenant la croissance de l'économie créative de la province en administrant huit programmes de financement et un prix pour les artistes professionnels afin de faire avancer leur carrière.

Selon le Compte satellite de la culture, en 2022, les artistes sont à la base d'un secteur qui représentait un produit intérieur brut de 609 millions de dollars pour le Nouveau-Brunswick en créant 7 311 emplois. Hill Stratégies Recherche a analysé les données du Recensement canadien de 2021 et a identifié **2 700 artistes au Nouveau-Brunswick**, ce qui représente 0,6 % de la population active de la province. Au Canada, les artistes représentent 1 % de toute la population active.

« Cette analyse concerne les artistes professionnels, mais avec un concept très spécifique de professionnel :

- C.-à-d. les personnes qui ont travaillé plus d'heures en tant qu'artiste qu'à toute autre profession entre le 1^{er} et le 8 mai 2021,
- Plus les personnes qui n'étaient pas sur le marché du travail à ce moment-là, mais qui avaient travaillé plus comme artiste que dans une autre profession entre janvier 2020 et mai 2021.

Il est important de noter que de nombreux artistes ne sont toujours pas pris en compte par la méthodologie de Statistique Canada ; en raison de la précarité du travail artistique et de l'économie à la demande, de nombreux artistes doivent occuper plusieurs emplois pour augmenter leurs revenus. Cela signifie que certains artistes qui n'ont pas les ressources pour pratiquer à temps-plein ne sont pas identifiés comme des artistes même s'ils créent et présentent des œuvres d'art dans un contexte professionnel.

Hill Stratégies Recherche explique que «Les artistes à temps partiel qui ont passé plus de temps dans une autre profession en mai 2021 seraient classés dans l'autre profession. Nous savons

que de nombreux artistes compilent plusieurs activités dans un portefeuille de carrières, ou du moins dans un ensemble de contrats qui leur permettent (si tout va bien) de gagner leur vie. Étant donné que bon nombre de ces artistes seraient comptés dans leurs autres emplois, j'ai toujours remarqué que le recensement a tendance à sous-dénombrer les artistes.» *[Notre traduction]*

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la culture et du patrimoine ont convenu en 2021 d'un cadre stratégique quinquennal (2021-2026) pour axer leur collaboration gouvernementale sur trois priorités stratégiques :

- Renforcer l'économie créative;
- Renforcer les ressources des secteurs de la culture et du patrimoine;
- Renforcer la mobilisation et la promotion dans les secteurs de la culture et du patrimoine.

Un avenir empreint de créativité – Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick, la politique culturelle 2014-2019 de la province, fournit au gouvernement certaines mesures clés pour mieux soutenir les artistes professionnels :

- Fournir un appui stratégique à la création artistique, à l'accès au marché, à la diffusion et au développement professionnel pour les artistes du Nouveau-Brunswick;
- Encourager, soutenir et promouvoir des occasions de formation initiale et continue au niveau postsecondaire dans le domaine culturel. (P.17)

Les chercheurs, le Compte satellite de la culture et les organismes gouvernementaux identifient ces dix groupes professionnels comme des « artistes », selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) :

- Acteur.rices, comédien.nes et artistes de cirque,
- Artisans et artisanes,
- Auteur.trices, rédacteur.rices et écrivain.es (à l'exception des rédacteurs techniques),
- Chef.fes d'orchestre, compositeur.rices et arrangeur.ses,
- Danseur.ses,
- Musicien.nes et chanteur.ses,
- Autres artistes du spectacle,
- Peintres, sculpteur.rices et autres artistes visuel.les,
- Photographes,
- Producteur.rices, réalisateur.rices, chorégraphes et professions connexes.

Il s'agit d'un aperçu du secteur des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick.

ACTIONS PRINCIPALES POUR 2024-2025

a) LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS D'ARTSNB

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick utilise les 2 700 000 \$ du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts pour faciliter et promouvoir la création artistique en administrant des programmes de financement pour les artistes professionnels de la province.

La totalité du montant reçu du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts est investie dans le cadre des programmes de subventions aux artistes.

Plus de détails sur ces programmes sont fournis en annexe.

Tendances des demandes à TOUS les programmes de subventions entre 2015 et 2023

Les graphiques suivants illustrent la participation à tous les programmes de subventions au cours des huit dernières années complètes, ainsi que pour 2023-2024.

Il y a une tendance claire à l'augmentation du nombre de demandes présentées et de montants demandés. Il est à noter que l'année 2023-2024 est record – en termes de nombre de demandes reçues et de montants demandés.

Programmes*	Année financière	Recommandé	Mérite	Non recommandé	Total
Tous programmes	18/19	208	94	152	454
Tous programmes	19/20	183	114	205	502
Tous programmes	20/21	262	93	229	584
Tous programmes	21/22	248	116	157	521
Tous programmes	22/23	265	118	173	556
Tous programmes	23/24	319	176	253	748

* ne comprend pas les Prix du Lieutenant-gouverneur

Remarque : Nombre de demandes par exercice financier qui ont été recommandées, qui ont reçu le statut de mérite et de non recommandées, ainsi que le nombre total de demandes reçues. Ces chiffres n'incluent pas les demandes aux Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts ainsi qu'aux programmes d'Accessibilité et d'Équité.

Recommandé	Manque	Mérite	Non recommandé	Total	Année financière
\$ 942 997	\$ 83 107	\$ 594 745	\$ 913 952	\$ 2 534 801	18/19
\$ 795 258	\$ 100 215	\$ 510 094	\$ 1 103 138	\$ 2 508 705	19/20
\$ 1 288 212	\$ 200 868	\$ 636 145	\$ 1 481 949	\$ 3 607 174	20/21
\$ 1 268 668	\$ 113 446	\$ 621 693	\$ 894 733	\$ 2 898 540	21/22
\$ 1 208 249	\$ 164 601	\$ 632 738	\$ 1 156 174	\$ 3 161 762	22/23
\$ 1 496 858	\$ 121 997	\$ 1 217 324	\$ 1 689 789	\$ 4 525 968	23/24

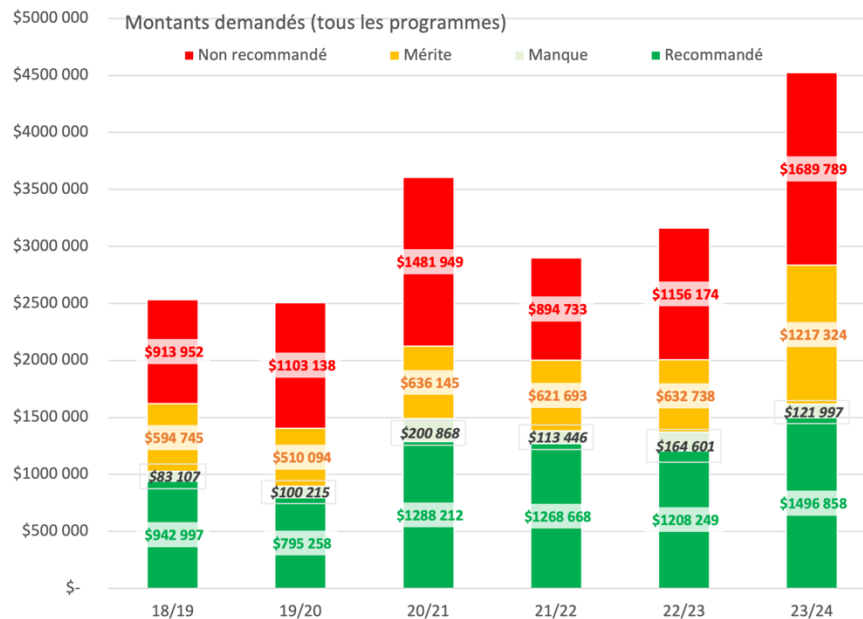
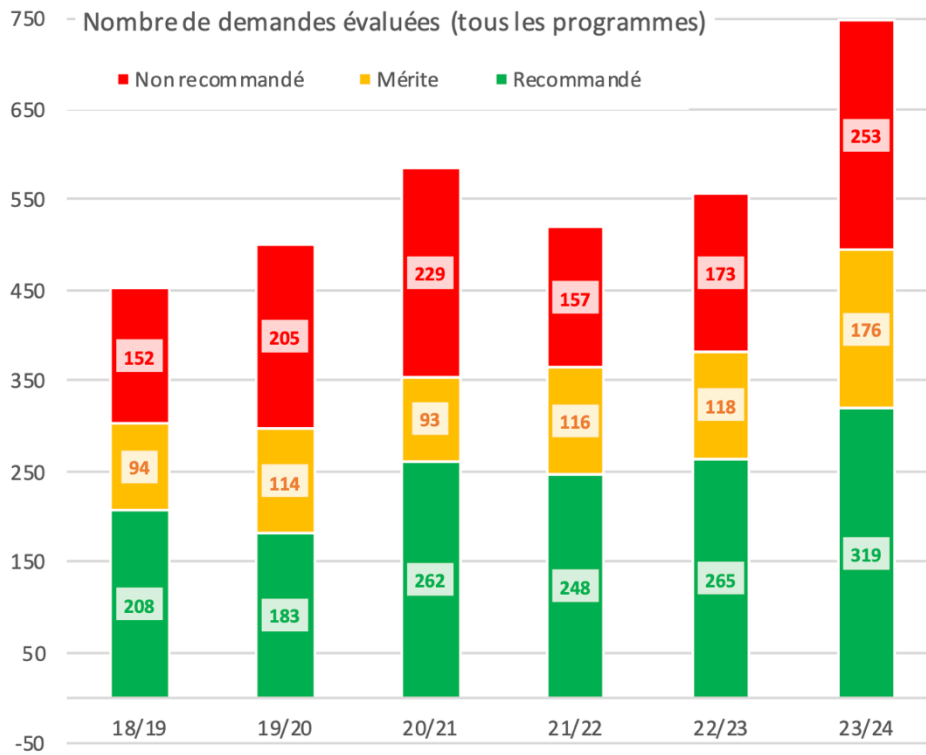
** ne comprend pas les Prix du Lieutenant-gouverneur*

Remarque : Les montants par exercice financier qui ont été accordés à titre de subventions, les montants qui ont été retirés des subventions demandées (manque à gagner), les montants des demandes qui ont reçu un statut de mérite et de non recommandé, ainsi que les montants totaux demandés dans tous les programmes de subventions. Ces chiffres n'incluent pas les demandes aux Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts ainsi qu'aux programmes d'Accessibilité et d'Équité.

En général, le nombre de demandes soumises à artsnb augmente chaque année, en plus du montant du financement demandé dans chaque demande. L'augmentation marquée en 2020-2021 est directement liée au début de la pandémie et à l'augmentation de 500 000 \$ du budget par l'entremise du Fonds en fiducie pour le développement des arts.

Depuis, l'intérêt pour les programmes d'artsnb n'a cessé d'augmenter de façon constante.

L'augmentation du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts annoncée dans le budget provincial 2024-2025 est un ajout apprécié aux programmes et contribuera considérablement à augmenter les taux de réussite, à réduire le manque à gagner qui a été constaté ces dernières années et à offrir des montants maximaux accrus.



Remarque : Ces chiffres peuvent varier légèrement avec les chiffres communiqués dans le rapport annuel en raison de changements dans les projets qui ont entraîné des remboursements.

Pour l'année 2023-2024, les données montrent une tendance claire qui confirme ce qui a été observé dans le passé :

- Le nombre de demandes reçues pour 2023-2024 a dépassé le nombre total de demandes pour 2022-2023 ou au cours de toute année précédente ;
- Les montants demandés pour 2023-2024 ont largement dépassé les montants demandés au cours du dernier exercice ou de tout exercice précédent.

Pression induite causée par l'inflation

L'augmentation rapide de l'inflation depuis 2020 exerce une pression supplémentaire sur les artistes. L'inflation réduit la valeur des subventions qu'artsnb accorde aux artistes et aux organismes par l'entremise de ses programmes. Par exemple, entre février 2020 et février 2024, l'inflation de 15,57 % a réduit la valeur d'une subvention de 10 000 \$ à 8 653 \$.

Cible de maîtrise de l'inflation



Source : Principaux indicateurs d'inflation et fourchette cible, Banque du Canada, renseignements obtenus le 23 août 2024.

Les résidences d'artistes et le statut de l'artiste

En 2023, un investissement de 360 000 \$ du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le cadre des recommandations du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste a accéléré la révision des trois programmes de résidence d'artistes d'artsnb, qui ont maintenant été condensés en un seul programme appelé Artiste en résidence, où les candidat.es peuvent présenter une demande en tant qu'artiste individuel ou en tant qu'organisme qui souhaite accueillir un artiste.

Pour faire suite aux recommandations du *Rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste (2021)*, le CANB contribue à la réalisation de la Recommandation 15 :

Créer de nouveaux programmes d'artistes en résidence et bonifier les programmes existants

Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick :

- a) mette en place un modèle de programme d'artistes en résidence visant à inviter des artistes du Nouveau-Brunswick à contribuer à leur manière à différentes sphères de l'administration publique;
- b) augmente de manière substantielle le financement du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick pour mieux soutenir son programme de résidence d'artistes et pour lui donner les moyens de développer des résidences croisées avec d'autres provinces et pays.

L'accroissement des résidences d'artistes ici au Nouveau-Brunswick ainsi que l'augmentation du nombre d'artistes du Nouveau-Brunswick en résidence ailleurs au pays ou dans le monde est une action concrète pour augmenter la mobilité des artistes particulièrement en temps de reprise économique postpandémique.

Les organismes admissibles à ce programme sont des organismes artistiques sans but lucratif, mais aussi des municipalités, des conseils de bande, des entreprises, des universités et des collèges.

Cet investissement accru du **gouvernement du Nouveau-Brunswick a contribué à donner suite à la recommandation et à susciter de l'intérêt pour le programme de résidence d'artistes**. En 2024-2025, artsnb continuera d'offrir ce programme grâce à un investissement soutenu du gouvernement. Des objectifs mesurables ont été élaborés avec la participation de TPC.

Prix de la Lieutenant-gouverneure

Pour uniformiser les budgets d'une année à l'autre, maintenant que les Prix du lieutenant-gouverneur (PLG) sont décernés tous les deux ans, artsnb budgétise généralement la moitié de tous les coûts liés aux LGA chaque année.

En réponse directe avec sa Planification stratégique 2022-2027, artsnb a adopté en octobre 2022 une résolution pour ajouter un 4^e prix qui reconnaîtrait l'excellence artistique d'un artiste autochtone. Une entente de commandite a été conclue sur deux ans pour une partie des Prix de la lieutenant-gouverneure pour l'excellence dans les arts. **artsnb est donc**

heureux de reconnaître UNI Coopération financière comme partenaire présentateur des PLG de 2024.

Poursuite de la révision des programmes d'artsnb

artsnb se trouve en pleine révision de l'ensemble de ses programmes de subventions. Cet exercice pluriannuel a permis d'uniformiser les lignes directrices des programmes, de simplifier le système de demandes en ligne, tout en créant plus de transparence et d'efficacité dans le processus de subvention. Cette révision permet également à artsnb de déterminer quels programmes ou types d'activités sont de plus en plus en demande, et quels programmes font face à une diminution des taux de réussite et des montants accordés, et ce, afin de mieux répondre aux besoins changeants du secteur.

Le programme Création, le programme phare d'artsnb, qui dispose également de la plus grande enveloppe budgétaire, comporte en ce moment trois catégories de financement :

- Catégorie A pour les artistes établis
- Catégorie B pour les artistes en milieu de carrière
- Catégorie C pour les artistes émergents

Pour de nombreuses raisons, y compris l'équité entre les artistes de différents niveaux d'expérience, ce système à trois niveaux sera progressivement remplacé par un système à deux catégories : pour les artistes professionnel.les et pour les artistes professionnel.les en début de carrière. Les détails seront confirmés au cours de l'année 2024-2025.

b) FONCTIONNEMENT D'ARTSNB

Pour l'année 2024-2025, artsnb avait présenté un argumentaire pour des fonds opérationnels supplémentaires pour l'aider avec ses coûts de fonctionnement.

artsnb est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnel.les de la province. Il a donc besoin des ressources nécessaires pour s'acquitter convenablement de son mandat.

En raison de l'augmentation continue du nombre de demandes, soit 35 % de plus en 2023-2024 qu'en 2022-2023, plus de ressources sont consacrées à l'évaluation des demandes, tandis que le besoin de rayonnement augmente dans la province, notamment en raison de la population croissante et du nombre d'artistes professionnel.les dans la province.

La demande de fonds de fonctionnement supplémentaires a été faite pour améliorer les frais de lecture des jurys, car on leur demande d'évaluer un plus grand nombre de demandes, et pour augmenter les honoraires de base des jurys afin de respecter les barèmes utilisés par d'autres conseil des arts provinciaux.

L'objectif était également d'améliorer les frais versés aux membres du Conseil d'administration et du Cercle des aîné.es qui contribuent temps, connaissances et expertise au Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. Les frais sont en ce moment inférieurs à la moyenne nationale pour un engagement similaire dans d'autres conseils des arts.

À la fin de 2023-2024, artsnb a été informé que le bail à long terme détenu par le gouvernement pour les bureaux accordés sans frais à artsnb ne serait pas renouvelé et qu'en 2024-2025, artsnb a dû commencer à payer le loyer pour un nouvel espace de bureau. Ces nouvelles dépenses s'ajoutent à la liste croissante des dépenses supplémentaires qu'artsnb a dû assumer au fil des ans, comme les coûts de traduction, la vérification financière indépendante et l'impression du rapport annuel.

Pour toutes ces raisons, artsnb fonctionne en ce moment au-delà de ses moyens et aura besoin de fonds de fonctionnement supplémentaires pour continuer à remplir son mandat.

ACTIONS IMPORTANTES POUR 2024-2025

Avec des cibles de rendement propres aux objectifs et aux résultats

Définitions:

Communautés en quête d'équité	Diversité
comprend les artistes autochtones, noir.e.s et de couleur, 2ELGBTQIA+, sourd.e.s et handicapé.e.s, ainsi que les personnes nouvellement arrivées au Nouveau-Brunswick <i>Planification stratégique 2022-2027 p.15</i>	«du sexe, de l'âge et de la discipline artistique de ses membres, leur lieu de résidence, la représentation des communautés autochtones ainsi que la dualité linguistique de la province» <i>Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (6(1.3))</i>

AXE 1: Principes fondamentaux: Inclusivité, Diversité, Équité et Accessibilité (IDEA)			
Nous respectons les principes Inclusivité, Diversité, Équité et Accessibilité (IDEA) dans tout ce que nous entreprenons. Ils forment le cœur de tous nos autres objectifs stratégiques.			
Résultat	Action	Mesure	Cible
Améliorer l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité dans les structures, les opérations, les programmes, les décisions et les interactions.	Accroître la diversité au sein du conseil et des jurys	Pourcentage des membres du conseil d'administration qui s'identifient aux communautés en quête d'équité et à la diversité du Nouveau-Brunswick.	2026-2027: 33 % des membres du conseil d'administration s'identifient à des communautés en quête d'équité
		Nombre de membres de jurys qui s'identifient aux communautés en quête d'équité.	2026-2027: Une personne sur trois membres du jury (33 %) s'identifie aux communautés en quête d'équité (par le biais de l'auto-identification volontaire ou VSID)
AXE 2: Engagement, rayonnement et partenariats			
artsnb communiquera et collaborera avec un grand nombre de partenaires et de parties prenantes diversifiés afin de les informer des subventions et des ressources que nous offrons. En retour, nous serons en mesure de mieux comprendre les besoins de la communauté.			
Résultat	Action	Mesure	Cible

Augmenter la présence d'artsnb et son engagement dans les communautés au Nouveau-Brunswick, en portant une attention particulière aux communautés autochtones et aux groupes marginalisés	Être présent physiquement sur l'ensemble du territoire, en interagissant avec les client.es et les intervenant.es Offrir des ateliers et participer à des forums	Nombre de visites et d'ateliers Nombre de réunions du conseil d'administration dans les régions	2026-2027: 3 visites de sensibilisation dans des associations multiculturelles 8 visites dans les collectivités des Premières Nations 3 visites dans une association 2SLGBTQIA+ 2 visites avec d'autres associations communautaires 3 visites dans les régions du Nouveau-Brunswick 3 réunions du conseil d'administration dans les régions à l'extérieur de Fredericton
Rejoindre les artistes et leur fournir l'information nécessaire pour s'épanouir et réussir à long terme.	Poursuivre une campagne de sensibilisation	Nombre de visiteur.euses et d'abonnements en ligne sur le site Web, le bulletin d'information et les médias sociaux	2024-2025: Augmentation de 5 % par année
		Nombre de participant.es au déjeuner-causerie, aux consultations-éclair, aux présentations.	2024-2025: Augmentation de 5 % par année
Célébrer et mettre en valeur le travail des artistes du Nouveau-Brunswick.	Mettre en évidence le travail et la pratique des artistes qui reçoivent du financement d'artsnb et qui sont reconnus à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale.	Nombre d'artistes en vedette dans la série d'artistes en vedette sur le site Web	2024-2025: 9 artistes en vedettes
		Nombre de visites sur la série d'artistes en vedette sur le site Web	2024-2025: Augmentation de 5 % du nombre de visites par année
		Nombre de personnes qui lisent ou entendent les histoires des quatre lauréat.es	2024-2025: Première année de collecte

AXE 3: Données, recherche et analyse

artsnb s'appuiera sur la recherche et les données pour prendre des décisions afin de mieux servir ses parties prenantes et sa clientèle diversifiées, et publiera ses trouvailles régulièrement pour mieux les informer et les outiller.

Résultat	Action	Mesure	Cible
Raffiner notre compréhension des activités et des pratiques soutenues par artsnb par le	Augmenter le taux de réussite global de nos programmes	Taux de réussite global de nos programmes	2024-2025: augmenter de 2 % le taux de réussite global de nos programmes par année

biais de recherches et d'analyses Améliorer l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité dans les structures, les opérations, les programmes, les décisions et les interactions.	Augmenter la proportion de demandes de subventions présentées par des artistes issus de communautés en quête d'équité	Pourcentage de personnes candidates aux subvention d'artsnb qui s'identifient aux communautés en quête d'équité et à la diversité du Nouveau-Brunswick.	2024-2025: recueillir et analyser les données du VSID et viser à les faire correspondre aux données des enquêtes et du Recensement de Statistique Canada au sujet des artistes 2026-2027: correspondre aux données de Statistique Canada sur les artistes
	Augmenter la proportion de subventions accordées aux personnes candidates provenant de communautés en quête d'équité	Pourcentage de bénéficiaires d'une subvention d'artsnb qui s'identifient aux communautés en quête d'équité et à la diversité du Nouveau-Brunswick.	2024-2025: recueillir et analyser les données du VSID et viser à faire correspondre les données des enquêtes du recensement et de Statistique Canada sur les artistes 2026-2027: atteindre les données du Recensement pour le Nouveau-Brunswick

AXE 4: Financement, ressources et accès

artsnb continuera de travailler auprès de ses partenaires et du gouvernement pour s'assurer qu'il dispose des ressources financières, technologiques et humaines nécessaires pour soutenir le grand écosystème artistique du Nouveau-Brunswick, afin que ce dernier puisse prospérer.

Résultat	Action	Mesure	Cible
Renforcer la capacité, la formation et les ressources d'artsnb pour mieux servir la communauté artistique, pour optimiser la charge de travail de l'équipe et tirer parti de l'apport du conseil d'administration.	Optimiser la charge de travail du personnel grâce à l'utilisation de la FAQ	Nombre de visites sur la page Web de la FAQ	2024-2025: Augmentation de 5 % par année
	Optimiser la charge de travail du personnel grâce à l'utilisation de la rétroaction collective des jurys de pairs	Nombre de visites de la page de rétroaction des jurys collectifs sur le site Web	2024-2025: Augmentation de 5 % par année
Améliorer nos programmes et optimiser nos processus afin d'améliorer l'accès au financement et aux ressources pour la création, la production et la présentation des arts	Consulter les artistes et les intervenant.es au sujet des programmes d'artsnb	Nombre de sessions de consultation avec les artistes et les intervenant.es pour la révision du programme	2024-2025: 5 consultations avec les intervenant.es et les artistes, et révision continue du programme
	Accroître le soutien par l'intermédiaire du programme de	Montant investi dans le cadre du programme de Soutien à l'accès aux services	2024-2025: augmentation de 25 % par année

	Soutien à l'accès aux services		
Maintenir un délai de livraison rapide des résultats après les dates limites du programme	Les personnes et organisations candidates reçoivent une réponse 2 mois après la date limite pour les programmes Développement de carrière et Artiste en résidence, et 3 mois pour les autres programmes.	Délai de l'annonce des résultats	2024-2025 : 100 % de l'annonce des résultats respecte les échéanciers établis

SURVOL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024-2025

31 mars 2024

	2024-2025
REVENUS	\$
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	2 700 000
Tourisme, Patrimoine et Culture (TPC) - Fonctionnement	535 000
TPC (Artiste en résidence / Statut de l'artiste)	360 000
Conseil des arts du Canada	50 000
Revenu reporté (liaison autochtone + PLG)	47 100
Commandite	25 000
Revenus d'investissement	17 575
TOTAL	3 734 675
DÉPENSES	
Subventions, bourses et prix	3 010 000
Jurys	55 175
Conseil et comités	29 400
Salaires et bénéfices	452 760
Administration (excl. salaires)	85 615
Gala des Prix de la lieutenante-gouverneure	12 125
Liaison autochtone	39 600
Projet Conseil des arts du Canada	50 000
TOTAL	3 734 625

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DOMENIC BRO, PRÉSIDENT



Domenic Bro est un réalisateur et créateur de contenu acadien originaire de Tracadie. En grande partie autodidacte, Domenic a formé, avec son frère François Pierre, le duo Les frères Breau, qui a

créé quelques centaines de vidéos depuis 2010 qui ont fait le tour du monde, en ligne, à la télévision et au grand écran (documentaires, séries, vidéoclips, courts métrages, etc.). En peu de temps, il est devenu une figure importante de la culture contemporaine acadienne.

DARREN MCLEOD, 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT



Darren McLeod vit à Saint-Jean où il occupe le poste de chef du développement et de la collecte de fonds à la UNB Saint John. Il possède une vaste expérience en collecte de fonds,

communications, marketing et engagement des parties prenantes dans le secteur sans but lucratif. Il a travaillé auparavant à la Fondation pour l'éducation médicale du Nouveau-Brunswick, à la Fondation de l'hôpital régional Saint John, au Atlantic Ballet Atlantique Canada, au Musée des beaux-arts Beaverbrook et au Conseil canadien sur l'apprentissage. Parmi les conseils d'administration auxquels il a participé bénévolement, citons SIDA Nouveau-Brunswick et le conseil des arts communautaires de la ville de Saint-Jean, dont il a été le président pendant trois ans.

JASON GUERRETTE, 2^E VICE-PRÉSIDENT



Jason Guerrette est un auteur-compositeur-interprète de formation classique et membre fondateur du groupe Spoutnique, nommé au ECMA. Il s'est produit comme soliste dans plusieurs opéras au

Nouveau-Brunswick et a fait partie de la cohorte de Star Académie en 2012. Jason a été récipiendaire du prix People's Choice de MusiqueNB et a participé à la production *L'Acadie, un pays qui se raconte*. Il travaille actuellement à l'enregistrement son premier album solo et est également président de Productions 11 Inc.

VANESSA MOELLER, TRÉSORIÈRE



Les poèmes et les nouvelles de **Vanessa Moeller** ont été publiés dans de nombreux périodiques et anthologies, et elle a publié *Our Extraordinary Monsters*, son premier recueil. Elle a travaillé

avec *Qwerty* et *The Fiddlehead*, pour les éditions Goose Lane et a été directrice adjointe d'artsnb pendant plusieurs années. Vanessa siège en ce moment au conseil d'administration du Festival littéraire Frye et travaille comme rédactrice créative principale chez m5 Marketing Communications. Elle a obtenu une maîtrise en création littéraire chez UNB.

JENNIFER BÉLANGER



Jennifer Bélanger (Moncton) est une artiste professionnelle, travailleuse culturelle et professeure agrégée en arts visuels à l'Université de Moncton. Sa pratique artistique, bien que surtout concentrée en

estampe, est interdisciplinaire et comprend le dessin, la vidéo et la peinture. Son travail a été présenté lors de plusieurs expositions (solos et de groupe) au Canada. Elle a été commissaire invitée au Owens Art Gallery à l'Université Mount Allison, à la Galerie d'art Louise-et-Reuben-Cohen, au Musée acadien de l'Université de Moncton et au Centre des arts de la Confédération à L'Île-du-Prince-Édouard. Elle a de plus travaillé comme coordonnatrice à la programmation à la Galerie Sans Nom et comme directrice de l'atelier d'estampe Imago de 2000 à 2019. Bélanger détient un baccalauréat en arts visuels de l'Université de Moncton et une maîtrise du Nova Scotia College of Art and Design.

PHYLLIS GRANT



Phyllis Grant est une artiste mi'gmaq de la Première Nation de Pabineau. Ses œuvres comprennent des films d'animation, de la poésie et de la musique, ainsi que des peintures et des illustrations. Elle a

exposé son travail à l'échelle nationale et internationale. Ses crédits cinématographiques incluent, parmi tant d'autres, *Maq and the Spirit of the Woods* avec l'ONF en tant que réalisatrice, scénariste et animatrice, et *I Place You Into the Fire* en tant qu'illustratrice. Elle est la fondatrice du Welneweg Arts Collective et a été jurée pour le Prix de musique Polaris et le Prix Prism. Phyllis est titulaire d'un baccalauréat en études intégrées de l'UNB avec un certificat en études de leadership.

JALIANNE LI



Jialianne Li est une artiste multi-disciplinaire spécialisée en danse. D'origine mixte chinoise et écossaise, elle est basée à Moncton, situé sur le territoire traditionnel non cédé des peuples Wolastoqiyik et

Mi'kmaq. Après avoir obtenu son baccalauréat en sciences, elle a étudié la danse à Trinity Laban à Londres, a fait son apprentissage avec Springs Dance Company et a fondé surFace Danse en 2012. Une interprète en danse, théâtre et cirque, elle a également joué avec Satellite Théâtre, Theatre New Brunswick, Connection Dance Works, Circus Stella et Danse En L'Air. Jialianne est en ce moment la Représentante en danse au sein de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick.

CÉSAR SUÁREZ



César Suárez est un musicien de musique classique canadien d'origine vénézuélienne et titulaire d'un doctorat de l'université Michigan State. Il a plus de trente-cinq ans d'expérience en tant que musicien,

enseignant et chef d'orchestre dans différents pays. Au Venezuela, César a notamment été chef d'orchestre, professeur d'alto et de violon pour Sistema Monagas et chef de l'orchestre symphonique de l'État de Monagas dans la ville de Maturín de 2009 à 2017. Depuis 2017, César Suárez réside au Canada où il a travaillé comme chef d'orchestre de Sistema Nouveau-Brunswick à Saint-Jean et du Saint John Youth Orchestra.

YSABELLE VAUTOUR



Ysabelle Vautour est une artiste visuelle qui est aussi la fondatrice du NB Disability Art Collective (Collectif d'art pour les personnes handicapées du NB). Ysabelle a été artiste

en résidence à la Fredericton Arts Alliance, au Jardin botanique de Fredericton, au Connexion Artist-Run Center et au Hammock Residency de Vancouver. Récipiendaire du prix Jane Leblanc en arts visuels, elle a également joué dans un épisode de la série documentaire AMI-télé intitulée *100% Passion*. Ysabelle est une diplômée du programme de formation des muralistes du Festival Inspire, de Sync Leadership et de Catapult Art Accelerator.

ANNEXE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Domenic Bro, Président

Darren McLeod, 1^{er} Vice-président

Jason Guerrette, 2^e Vice-président

Vanessa Moeller, Trésorière

César Suárez

Jalianne Li

Ysabelle Vautour

Phyllis Grant

Jennifer Bélanger

Lori-Jean Wallace, Directrice, Arts et Culture, ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture (ex-officio)

Jean-Pierre Caissie, Directeur général, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (ex-officio)

COMITÉS

Comité exécutif et des finances

Comité des programmes et jurys

Comité des partenariats

Comité des nominations

CERCLE DES AÎNÉ.ES

Hubert Francis

George Paul

Judie Acquin

Barb Nicholas

Phyllis Grant (représentante du Conseil)

ÉQUIPE

Tilly Jackson, Agente de programmes

Rebecca Salazar, Agent.e de programmes

Dominique Léger, Assistant.e de programmes

Audrée Hamelin-St-Amour, Agente des communications

Cheryl Lavigne, Assistante administrative

Jean-Pierre Caissie, Directeur général

PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Voici un aperçu de chaque programme.

Artiste en résidence

Le programme d'Artiste en résidence s'adresse aux artistes individuel.les pour leur permettre de participer à des résidences et aux institutions publiques ou privées et aux organismes néo-brunswickois qui désirent accueillir des artistes professionnel.les dans le cadre de projets leur permettant de se consacrer à leur activité créatrice. Les artistes en résidence doivent contribuer à la promotion et à la compréhension des arts par leur présence auprès de la clientèle de l'établissement hôte. Ce programme comporte deux volets :

- **Artiste en résidence – artistes** : pour participer à des résidences au Nouveau-Brunswick ou ailleurs ou pour une résidence au Québec dans le cadre de l'entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, et;
- **Artiste en résidence – organismes hôtes** : pour les organismes à but non-lucratif, à but lucratif et les institutions pour leur permettre d'accueillir des artistes dans le cadre de résidences.

Dates limites : 1^{er} janvier, 1^{er} mars, 1^{er} mai, 1^{er} juillet, 1^{er} septembre, 1^{er} novembre

Montant maximal de la subvention : 10 000\$

Bourses d'études en art

Le programme de Bourses d'études en arts vise à reconnaître et à encourager des étudiants du Nouveau Brunswick démontrant un talent et un potentiel exceptionnels qui désirent poursuivre une carrière dans le domaine des arts. Ce programme attribue des bourses d'études pour des études à temps plein, à temps partiel ou à court terme.

Date limite : 1^{er} février

Montant maximal de la subvention: **2 500 \$** pour les études à temps plein **OU**

1 000 \$ pour les études à temps partiel ou à court terme

Développement de carrière

Le programme Développement de carrière vise à reconnaître et à encourager les professionnel.les des arts qui démontrent un talent et un potentiel exceptionnels qui désirent poursuivre une carrière dans le domaine des arts. Ce programme comporte trois volets:

- Le volet Arts sur invitation est une aide aux artistes pour présenter leurs œuvres dans des événements artistiques établis de renommée
- Le volet Développement professionnel fournit des bourses de développement professionnel pour des études et mentorats.

- Le volet Professionnalisation et promotion est conçu pour assister les artistes dans le développement d'outils reliés à la promotion de leur œuvre et de leur carrière en vue d'accroître la diffusion de leur œuvre et de diversifier leurs sources de fonds.

Dates limites : 1^{er} janvier, 1^{er} mars, 1^{er} mai, 1^{er} juillet, 1^{er} septembre, 1^{er} novembre

Montant maximal de la subvention :

3 000\$ pour Arts sur invitation

2 000\$ pour Professionnalisation et Promotion

2 000\$ pour Développement professionnel sur une courte durée

3 000\$ pour Développement professionnel sur une plus longue durée

Création

Le programme de subvention à la création offre une aide aux artistes professionnels du Nouveau-Brunswick pour la recherche et l'exécution de projets originaux dans les arts. Les subventions sont conçues pour permettre aux artistes de consacrer une plus grande partie de leur temps à la recherche et à la création artistique

Dates limites : 1^{er} avril, 1^{er} octobre

Montant maximal de la subvention :

- 12 000 \$ pour les artistes émergents (catégorie C)
- 20 000 \$ pour les artistes à mi-carrière (cat. B)
- 20 000 \$ pour les artistes chevronnés (cat. A)

Documentation

Le Programme de documentation offre une aide aux professionnels des arts et aux artistes professionnels du Nouveau-Brunswick pour la recherche, le développement et la création de matériel original de documentation et de mise en contexte (écrit, film vidéo, multimédia) de l'activité, la production ou l'histoire artistique du Nouveau-Brunswick. Les subventions à la documentation visent le support du discours théorique et critique des arts. La priorité sera accordée aux projets traitant de sujets néo-brunswickois.

Dates limites : 1^{er} avril, 1^{er} octobre

Montant maximal de la subvention : 10 000 \$

Program Équinoxe pour les artistes autochtones

Le Programme Équinoxe offre un soutien financier aux artistes, commissaires et collectifs autochtones afin de supporter la création artistique et le développement professionnel. Les projets admissibles comprennent:

- la recherche et le développement pour la création de nouvelles œuvres;

- la création et la présentation d'œuvres artistiques; et
- les activités visant à soutenir et renforcer la communauté artistique autochtone.

Le Programme Équinoxe fournit un soutien flexible à court terme aux individus et aux organismes artistiques autochtones qui font des demandes au nom de petits ou de grands groupes, des groupes d'artistes, de collectifs, d'organisations, de groupes communautaires, d'administrateurs des arts indépendants et de médiateurs artistiques et culturels. Les fonds peuvent être utilisés pour le développement organisationnel et le perfectionnement professionnel qui aura un impact positif sur la construction de l'écosystème des arts dans les communautés autochtones.

Dates limites : 15 septembre, 15 mars

Montant maximal de la subvention : 10 000 \$

Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et artistes émergents

Le programme d'infrastructure artistique pour les nouveaux.elles artistes et artistes émergent.es est conçu pour fournir une subvention unique d'acquisition d'équipement pour les artistes nouvellement arrivé.es ou émergent.es du Nouveau-Brunswick pour acquérir les outils et les équipements qui permettront de compléter un projet et de renforcer leur développement artistique à long terme.

Date limite : 1^{er} août

Montant maximal de la subvention : 2 500 \$

Prix de la lieutenant-gouverneure pour l'excellence dans les arts

Les Prix de la lieutenant-gouverneure pour l'excellence dans les arts visent à reconnaître la contribution exceptionnelle des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick.

Un prix de **20 000 \$** peut être attribué, une fois aux 2 ans, dans chacune des trois catégories suivantes :

- **Arts visuels** (incluant architecture, métiers d'art, arts médiatiques et photographie)
- **Arts de la scène** (incluant danse, musique et théâtre)
- **Arts littéraires** (incluant traduction littéraire, performance littéraire, littérature orale et conte). Les prix pour les arts littéraires alternent entre le français et l'anglais.

Soutien à l'accès aux services

Le programme Soutien à l'accès aux services est conçu pour fournir un financement supplémentaire aux récipiendaires de subventions qui identifient le besoin d'obtenir des mesures de soutien propres à leur situation de handicap et nécessaires pour mener à bien les activités qu'ils proposent.

Les artistes qui s'auto-identifient comme sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale, peuvent demander des fonds supplémentaires pour couvrir les dépenses liées à des

services et à des aides spécifiques, notamment (sans s’y limiter) à: l’embauche d’interprètes en langage gestuel ou d’accompagnateurs personnels; la location d’équipement spécialisé; ou les frais de transport et d’hébergement liés spécifiquement à la situation de handicap.

Dates limites : Divers – voir les descriptions des programmes

Montant maximal de la subvention : 1 000 \$

Aide à la production d’une demande

Le programme d’Aide à la production d’une demande est conçu pour fournir un financement:

- Aux artistes qui s’identifient comme étant sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale, et qui sont confrontés à des obstacles liés spécifiquement à leur handicap dans le cadre du processus de demande de subvention en ligne
- Aux artistes autochtones confrontés à des barrières linguistiques, géographiques et/ou culturelles dans le cadre du processus de demande de subvention en ligne.

Les fonds d’Aide à la production d’une demande peuvent être utilisés pour des services et des aides spécifiques, notamment, mais sans s’y limiter à: l’élaboration de la candidature, la traduction du langage gestuel vers l’anglais ou le français écrit, la traduction des langues autochtones vers l’anglais ou le français écrit, les services généraux de transcription ou d’édition et d’organisation du matériel d’appui.

Dates limites : Divers – voir les descriptions des programmes

Montant maximal de la subvention : 500 \$

DATES LIMITES DES PROGRAMMES

1^{er} avril

- Création
- Documentation

1^{er} mai

- Développement de carrière
- Artiste en résidence

1^{er} juillet

- Développement de carrière
- Artiste en résidence

1^{er} août

- Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et les artistes émergents

1^{er} septembre

- Développement de carrière
- Artiste en résidence

15 septembre

- Programme Équinoxe pour artistes autochtones

1^{er} octobre

- Création
- Documentation

1^{er} novembre

- Développement de carrière
- Artiste en résidence

1^{er} janvier

- Développement de carrière
- Artiste en résidence

1^{er} février

- Bourses d'études en arts

1^{er} mars

- Développement de carrière
- Artiste en résidence

15 mars

- Programme Équinoxe pour artistes autochtones